

FONDS EUROPÉEN POUR LA JEUNESSE 2024



Rapport annuel

FONDS EUROPEEN POUR LA JEUNESSE

Rapport annuel

2024

Fonds européen pour la jeunesse

Service de la jeunesse

Direction de la démocratie

Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine

Conseil de l'Europe

FONDS EUROPÉEN POUR LA JEUNESSE

Rapport annuel 2024

Les droits d'auteur de cette publication sont détenus par le Conseil de l'Europe.

La reproduction d'extraits (jusqu'à 500 mots) est autorisée, sauf à des fins commerciales, tant que l'intégrité du texte est préservée, que l'extrait n'est pas utilisé hors contexte, ne donne pas d'informations incomplètes ou n'induit pas le lecteur en erreur quant à la nature, à la portée et au contenu de ce texte. Le texte source doit toujours être cité comme suit : « © Conseil de l'Europe, année de publication ». Pour toute autre demande relative à la reproduction ou à la traduction de tout ou partie de ce document, veuillez-vous adresser à la Direction de la communication, Conseil de l'Europe (F-67075 Strasbourg Cedex), ou à publishing@coe.int.

Toute autre correspondance relative à ce document doit être adressée à :

Fonds européen pour la jeunesse
30, rue Pierre de Coubertin
F-67075 Strasbourg Cedex – France

Email : eyf@coe.int

Crédit photos : © Council of Europe

Couverture et mise en page : Pedro Meca

Imprimé en France

© Conseil de l'Europe, octobre 2025

Table des matières

Introduction	6
1. Le Fonds 2024 en bref	9
2. Réforme du FEJ	10
3. Appel spécial Ukraine	12
Exemples de projets soutenus dans le cadre de l'Appel spécial Ukraine	14
4. Exécution de la mission	16
5. Soutien aux projets et aux pratiques innovantes dans le secteur jeunesse	18
Plans de travail annuels	19
Activités internationales	20
Activités pilotes	20
Subventions structurelles	21
Coopération avec le Forum européen de la jeunesse (YFJ)	21
6. Renforcer les priorités stratégiques du Conseil de l'Europe – démocratie, accès aux droits, inclusion et travail de jeunesse	22
Priorité 1 : Revitaliser la démocratie pluraliste	22
Priorité 2 : Accès des jeunes aux droits	22
Priorité 3 : Vivre ensemble dans des sociétés pacifiques et inclusives	23
Priorité 4 : Travail de jeunesse	23
7. Activités du Fonds	24
Stage de formation sur les aspects essentiels de l'éducation non formelle	24
Stage de formation sur la gestion de projet et la coopération de la jeunesse en temps de guerre	24
Séances d'information	25
Autres formations thématiques	25
Visites de projet	26
La campagne du FEJ « Les jeunes suscitent le changement »	26
L'équipe du FEJ en 2024	27

Introduction

Le Fonds européen pour la jeunesse (FEJ) a entamé sa 51^e année d'activité en position de force. En 2024, grâce aux contributions volontaires et à la stabilisation du Budget ordinaire du Conseil de l'Europe, le Fonds a pu soutenir des activités internationales menées par des jeunes ainsi que leurs organisations à hauteur de 3 874 622 €.



Depuis sa première dotation en 1972, le FEJ poursuit sa mission, qui n'a rien perdu de sa pertinence : soutenir les activités de jeunesse qui œuvrent pour la paix, la compréhension et la coopération en Europe et dans le reste du monde

L'année 2024 s'est révélée particulièrement importante, car les activités de jeunesse en Europe sont en pleine évolution, et le Conseil de l'Europe et le Conseil mixte sur la jeunesse ont eu à prendre en compte cette nouvelle donne. Près d'un quart du XXI^e siècle s'est déjà écoulé. Les jeunes construisent aujourd'hui les sociétés européennes de demain, dans un monde en évolution rapide, caractérisé par des changements démographiques et une expansion des réseaux numériques. Les espaces démocratiques, physiques et numériques dans lesquels ils évoluent sont très différents de ceux qu'ont connus les générations précédentes. Dans ce paysage en pleine mutation, les organisations de jeunesse et les projets menés par les jeunes changent eux aussi.

Parallèlement, il est toujours primordial de défendre les valeurs fondamentales que sont les droits humains, la démocratie, la tolérance et la solidarité. Nos vastes programmes de subvention ont bénéficié à des organisations et des jeunes de toute l'Europe, apportant un soutien concret par des approches de financement structurées, qui ont été décidées conjointement et à égalité avec des jeunes dans les organes statutaires de jeunesse. En 2024, le Fonds a reconduit l'appel spécial Ukraine et a accepté des candidatures tout au long de l'année. À ce jour, dans le cadre de cet appel, il a soutenu 47 projets, qui ont bénéficié à plus de 3 600 participant-es.

Au vu de ces évolutions et pour mieux répondre aux défis d'aujourd'hui, le Conseil mixte sur la jeunesse a adopté, en octobre 2024, un ensemble de principes clés pour la réforme du règlement d'utilisation des ressources du Fonds. Fort de ses réalisations, le Fonds entretiendra des relations fondées sur la confiance avec les organisations et réseaux non gouvernementaux de jeunesse, tant internationaux que nationaux, et avec d'autres structures non gouvernementales qui sont actives dans des domaines relevant du travail de jeunesse et présentant un intérêt pour la politique de jeunesse du Conseil de l'Europe. Il conviendra en outre de soutenir l'indépendance organisationnelle, l'autonomie d'action et le caractère volontaire des activités de jeunesse au niveau européen. Sur fond d'événements – parfois – perturbateurs, le Fonds s'efforcera de s'adapter aux progrès et changements économiques et sociaux et de se montrer réactif face au développement organisationnel et aux besoins des organisations et réseaux internationaux de jeunesse.

Ce rapport annuel présente aux lecteurs et aux lectrices l'étendue et la richesse des activités soutenues par le Fonds européen pour la jeunesse et rend compte du travail continu qui est accompli pour faire de ce Fonds un acteur important pour la participation des jeunes à la vie démocratique au niveau européen et international. Le soutien et le dévouement des 46 États membres du Conseil de l'Europe envers le Fonds, le partenariat avec les jeunes et le travail réalisé par les organes directeurs et le secrétariat du Fonds ont aussi joué un rôle déterminant en 2024, comme en témoignent les pages qui suivent.

Tobias Flessenkemper
Chef du Service de la jeunesse

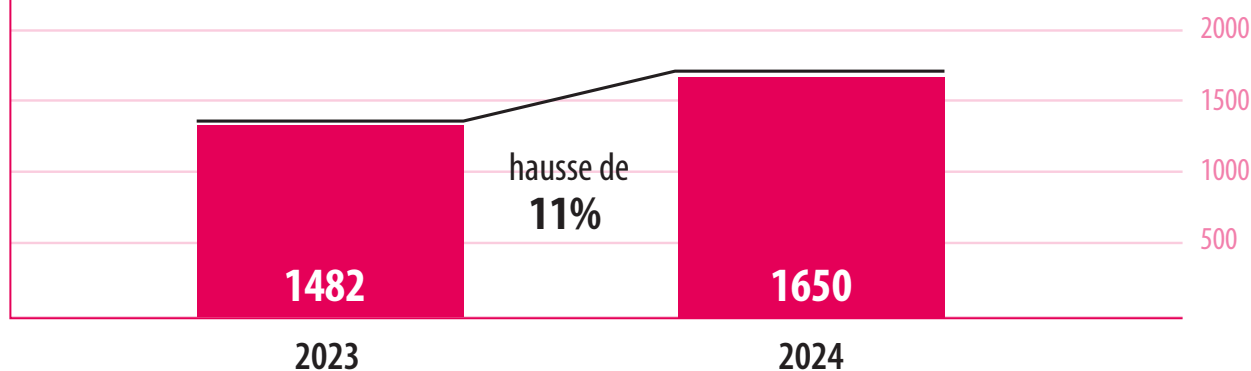


LES PRIORITÉS DU SECTEUR JEUNESSE

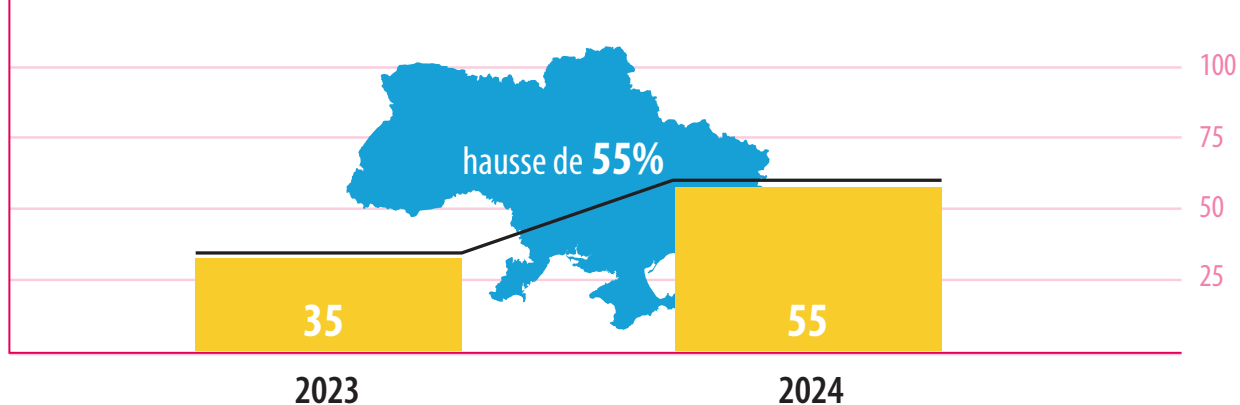
1. Revitaliser la démocratie pluraliste, promouvoir la citoyenneté démocratique et les politiques participatives, supprimer les obstacles à la participation
2. Accès des jeunes aux droits, soutien à la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe dans ce domaine et promotion de l'éducation aux droits humains
3. Vivre ensemble dans des sociétés pacifiques et inclusives, lutter contre la discrimination, la violence et l'exclusion, et promouvoir l'unité européenne, la solidarité internationale, la paix, la diversité, le dialogue interculturel et intergénérationnel et la durabilité environnementale
4. Travail de jeunesse, renforcement, reconnaissance et avancement du travail de jeunesse, amélioration de sa qualité, extension de son accès et de son attractivité

1. Le Fonds 2024 en bref

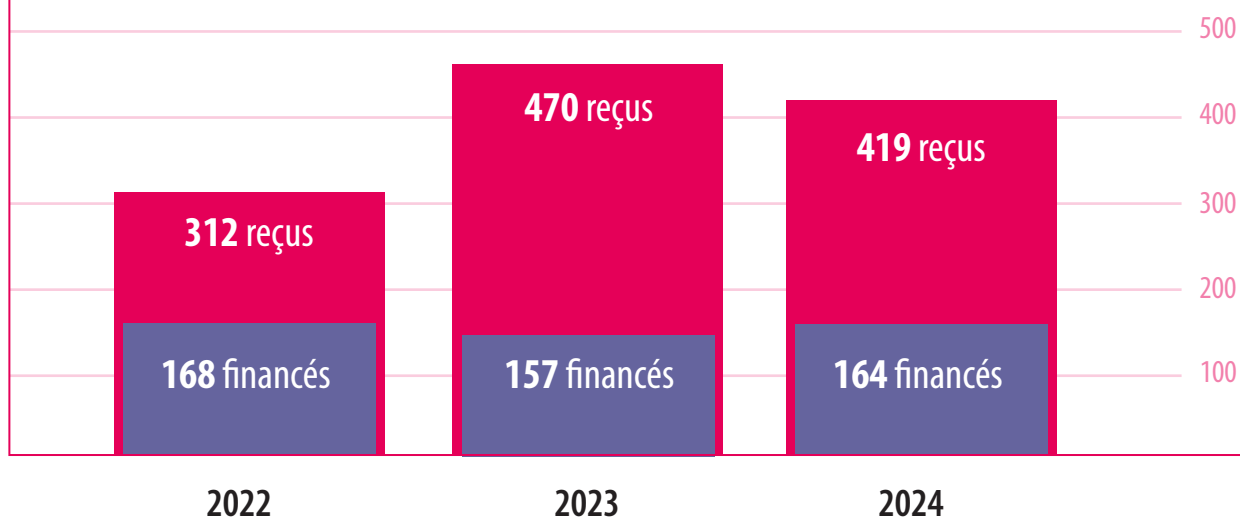
1.1. Organisations et réseaux de jeunesse enregistrés¹ sur la plateforme du FEJ et basés dans l'un des signataires de la Convention culturelle européenne²



1.2. Organisations et réseaux de jeunesse enregistrés sur la plateforme du FEJ et basés en Ukraine



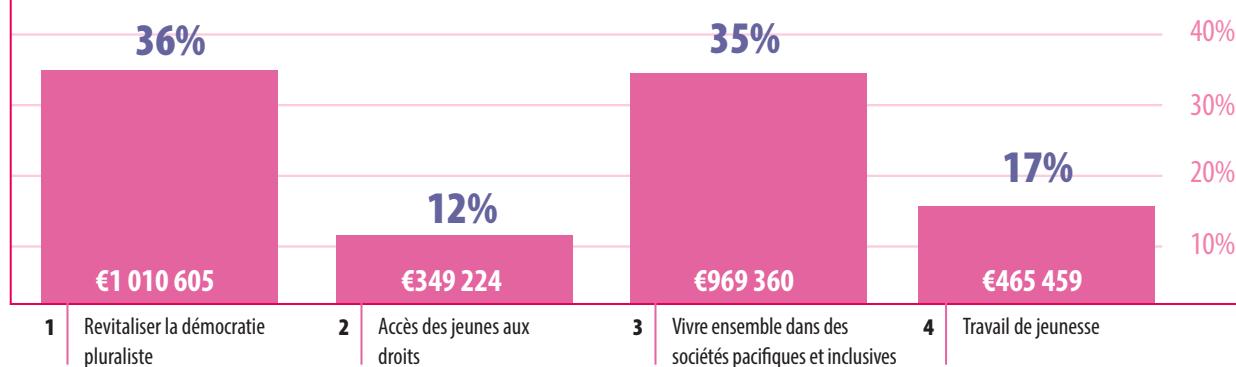
1.3. Ratio entre le nombre de demandes de subventions et les subventions accordées



1 Enregistrés entre le 1er janvier et le 31 décembre.

2 Tous les États membres du Conseil de l'Europe ainsi que le Bélarus, le Saint-Siège, la Fédération de Russie et le Kazakhstan.

1.4. Répartition des subventions accordées aux projets par priorité



Sessions d'information pour les organisations et réseaux internationaux de jeunesse et rencontres bilatérales :

- ▶ avant les dates limites des subventions du 1er avril et du 1er octobre
- ▶ en coopération avec le Forum européen de la jeunesse (YFJ)



Sessions de formation et d'information pour la jeunesse locale et nationale :

- ▶ promouvoir le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe
- ▶ informer les participant-es sur les possibilités d'éducation offertes par le Conseil de l'Europe pour les jeunes
- ▶ former les organisations et réseaux de jeunesse à la gestion de projets
- ▶ dispenser une formation sur l'éducation à la paix et la coopération des jeunes en temps de guerre
- ▶ aider et conseiller sur les aspects essentiels de l'éducation non formelle
- ▶ expliquer les conditions à remplir pour déposer une demande de subvention auprès du FEJ
- ▶ soutenir les conseils de jeunesse nationaux et leurs membres au moyen du Fonds européen pour la jeunesse
- ▶ aider les organisations de jeunesse qui travaillent avec des jeunes Roms ou celles qui souhaitent s'investir davantage dans les questions relatives à la jeunesse rom



Visites de suivi de projets soutenus par le FEJ :

- ▶ contrôler le respect des obligations en matière de subvention et des conditions de mise en œuvre du projet qui ont été approuvées
- ▶ aider les organisations et réseaux de jeunesse à mettre leurs initiatives en œuvre
- ▶ (re)prendre contact avec les organisations partenaires et renforcer la coopération.



2. Réforme du FEJ

En 2024, le Fonds européen pour la jeunesse a redoublé d'efforts pour réformer son cadre d'octroi de subventions, et ce en entamant un vaste processus de consultations fondé sur la connaissance. Cette réforme, lancée en 2022, s'appuie sur les retours d'expérience des bénéficiaires du FEJ et des représentant-es des organisations de jeunesse. L'objectif principal est de veiller à ce que le FEJ reste un instrument clé du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe, qui soutient la société civile de la jeunesse tout en s'adaptant à l'évolution des besoins et aux nouveaux défis.

Jusqu'en avril 2024, le FEJ a organisé plusieurs réunions de consultation avec des organisations de jeunesse internationales. En outre, en 2023, un groupe de travail a été créé au sein du Conseil mixte sur la jeunesse (CMJ³) pour mener une réflexion sur les possibilités de révision des subventions du FEJ dans le cadre réglementaire actuel du Fonds. Dans ce contexte, plusieurs améliorations ont déjà été mises en œuvre.

Parallèlement à ces modifications progressives, une réforme plus vaste et plus fondamentale a été jugée nécessaire pour garantir que le soutien du FEJ répond effectivement aux besoins des jeunes et des organisations de jeunesse dans le contexte actuel, qui évolue rapidement. Ce processus comprend la révision du règlement d'utilisation des ressources, en coopération avec le service du conseil juridique

et du contentieux du Conseil de l'Europe (DLAPIL), le but étant que ce règlement soit conforme au cadre administratif et juridique de l'Organisation. Le renforcement du rôle du FEJ en tant que donateur pertinent et réactif dans le secteur européen de la jeunesse est au cœur de cette réforme.

Pour faciliter ce processus, le FEJ a lancé une consultation ouverte auprès des organisations de jeunesse, afin de recueillir des informations sur les difficultés auxquelles elles sont confrontées et sur le soutien dont elles ont besoin. Ont également été menées deux études approfondies, qui fournissent une base analytique pour le processus de réforme. Ces discussions ont été enrichies par une réunion consultative spécifique, qui a permis aux parties prenantes d'échanger leurs points de vue et de contribuer à la définition de l'orientation future du FEJ.

Une étape clé du processus de réforme a été franchie lors de la 51^e réunion du Conseil mixte sur la jeunesse (CMJ), qui s'est tenue à Strasbourg du 21 au 23 octobre 2024. À cette occasion, les représentant-es du Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ⁴) et du Conseil consultatif sur la jeunesse (CCJ⁵) ont approuvé les grandes orientations de la mise à niveau du règlement d'utilisation des ressources du FEJ. Cette décision ouvre la voie à des changements concrets concernant la manière dont le Fonds soutient les organisations de jeunesse.



3 Conseil mixte sur la jeunesse (CMJ) <https://www.coe.int/fr/web/youth/joint-council-on-youth>

4 Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ) <https://www.coe.int/fr/web/youth/cdej>

5 Conseil consultatif sur la jeunesse (CCJ) <https://www.coe.int/fr/web/youth/advisory-council-on-youth>



La réforme du FEJ vise à ce que le Fonds reste un donateur unique, souple et pertinent pour les organisations de jeunesse dans toute l'Europe. Dans le cadre des statuts du FEJ, la réforme introduira de nouvelles règles opérationnelles régissant l'utilisation de ses ressources. Ces modifications viendront renforcer le rôle du FEJ dans l'avancement des principes de Reykjavík pour la démocratie et la revitalisation de l'engagement démocratique des jeunes, conformément aux normes de politique de jeunesse du Conseil de l'Europe.

Cette réforme est guidée par les principes clés suivants :

- ▶ entretenir des relations fondées sur la confiance avec les organisations et réseaux non gouvernementaux de jeunesse, tant internationaux que nationaux, ainsi qu'avec d'autres structures non gouvernementales qui sont actives dans des domaines relevant du travail de jeunesse et présentant un intérêt pour la politique de jeunesse du Conseil de l'Europe ;
- ▶ soutenir l'indépendance organisationnelle, l'autonomie d'action et le caractère volontaire des activités de jeunesse au niveau européen ;
- ▶ veiller à l'adaptabilité du Fonds aux progrès et changements économiques et sociaux et à sa réactivité face au développement organisationnel et aux besoins des organisations et réseaux internationaux de jeunesse.

Dans le cadre de la réforme, le FEJ actualisera ses modalités de subvention en fixant des critères et des

conditions claires en matière de cofinancement. En outre, il mettra davantage l'accent sur l'accessibilité, en veillant à ce que les mécanismes de financement du Fonds soient inclusifs et touchent un éventail diversifié d'organisations de jeunesse, et sur la responsabilité environnementale, en encourageant les approches durables et soucieuses du climat dans les projets qu'il subventionne.

Avec ces changements stratégiques, le FEJ s'engage encore plus résolument à soutenir les initiatives menées par des jeunes qui contribuent au renouveau démocratique, aux droits humains et à l'engagement civique dans toute l'Europe.

La réforme du FEJ devrait être finalisée et approuvée par le Comité des Ministres avant la fin de l'année 2025 ; sa mise en œuvre commencera en 2025 et se poursuivra en 2026.

8

3. Appel spécial Ukraine

Un appel spécial à projets en faveur des jeunes touchés par la guerre en Ukraine a été lancé à la suite d'une décision prise par le Conseil mixte sur la jeunesse à la fin de l'année 2022. Cet appel spécial a pour objet de soutenir, dans le cadre d'interventions de la société civile et d'actions de jeunesse, de jeunes Ukrainiennes et Ukrainiens touchés par la guerre, dans le droit fil des valeurs du Conseil de l'Europe. Les projets peuvent être déposés par les organisations de jeunesse d'Ukraine et d'autres États membres du Conseil de l'Europe qui travaillent auprès de jeunes Ukrainiennes et Ukrainiens. Une rubrique spéciale du site web du FEJ⁶ fournit des informations actualisées sur l'appel spécial Ukraine.

En 2024, 21 projets ont reçu une subvention du FEJ pour un montant total de 329 715 €. Ces projets concernaient 17 activités pilotes et 4 activités internationales. Onze d'entre elles ont été coordonnées par des organisations de la société civile ukrainienne et 10 par des organisations d'autres États membres du Conseil de l'Europe basées en Belgique (3), en Bulgarie (1), en France (1), en Allemagne (2), en Italie (1), en Pologne (1) et en Suède (1).

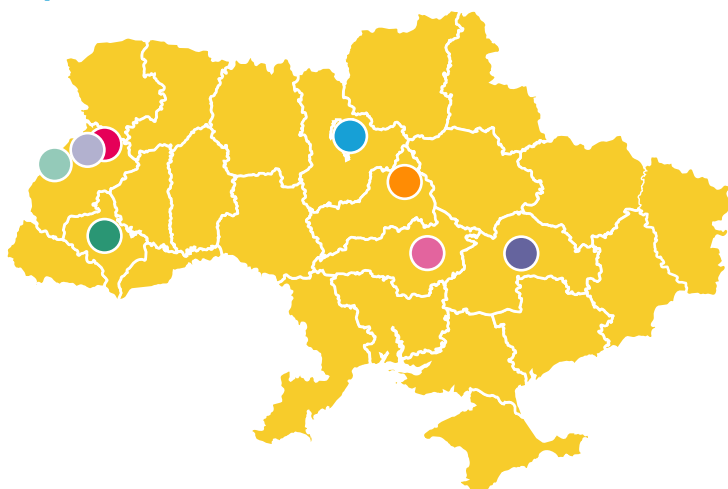
Les activités internationales ont été mises en œuvre par :

- ▶ l'Association des États Généraux des Étudiants de l'Europe - AEEGE
- ▶ Human Rights Education Youth Network - HREYN (*le Réseau jeunesse pour l'éducation aux droits de l'homme*)
- ▶ International Federation of Liberal Youth – IFLRY (*la Fédération internationale des jeunesses libérales*)
- ▶ International Falcon Movement – Socialist Educational International - IFM-SEI (*le Mouvement international des faucons - Internationale de l'éducation socialiste*)

Au total, près de 900 jeunes ont bénéficié directement des activités subventionnées et les projets ont profité à près de 1 700 personnes.

La carte ci-dessous présente la répartition des 11 projets mis en œuvre en Ukraine.

Appel spécial Ukraine 2024



- Dnipro
- Ivano-Frankivsk
- Zolotonosha
- Kyiv
- Pantaivka
- Radekhiv
- Rudky
- Lviv



Au total, **1700** bénéficiaires
(dont près de 800 jeunes
âgés de 15 à 30 ans)



11 projets mis en œuvre en
Ukraine (21 projets dans les États
membres du Conseil de l'Europe)



329 715 € – soit 8,5 %
du budget total des
subventions du FEJ

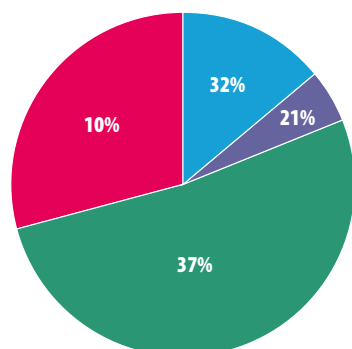
6 <https://www.coe.int/fr/web/european-youth-foundation/2023-special-call-ukraine>

Appel spécial Ukraine en 2024

Les 21 projets soutenus dans le cadre de l'appel spécial Ukraine portaient sur les thèmes suivants :

- ▶ Participation des jeunes à des activités d'intérêt collectif dans les zones rurales
- ▶ Bénévolat et actions de solidarité au niveau local, régional, national et international
- ▶ Éducation des enfants et des jeunes à la maîtrise des médias, de l'information et des données
- ▶ Accès à des services de qualité en matière de santé mentale et de bien-être, possibilités de développement personnel pour les jeunes réfugié-es et tous les jeunes présents dans des zones de guerre ou originaires de ces régions
- ▶ Développement des compétences des responsables de jeunes et actions pour une meilleure reconnaissance du travail de jeunesse
- ▶ Lutte contre toutes les formes de discrimination, de racisme et d'exclusion, notamment dans leurs formes structurelles (lutte contre l'antitsiganisme, la discrimination multiple et l'intersectionnalité, promotion de la participation des jeunes Roms, inclusion sociale des jeunes réfugié-es)
- ▶ Employabilité des jeunes et insertion des jeunes réfugié-es ukrainiens sur le marché de l'emploi des pays d'accueil
- ▶ Éducation aux droits humains
- ▶ Instauration de la paix, transformation des conflits et dialogue interculturel
- ▶ Renforcement des capacités des centres et conseils de jeunesse dans les petites communautés
- ▶ Renforcement des capacités des jeunes Ukrainiennes et Ukrainiens déplacés à l'intérieur de leur pays en matière d'interaction sociale et de participation.

La répartition des projets soutenus dans le cadre de l'appel spécial Ukraine en fonction des priorités du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe



■ Priorité 1 : Revitaliser la démocratie pluraliste : 32%

■ Priorité 2 : Accès des jeunes aux droits : 21%

■ Priorité 3 : Vivre ensemble dans des sociétés pacifiques et inclusives : 37%

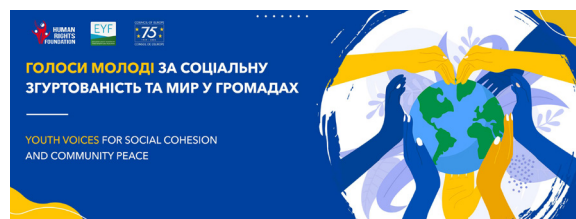
■ Priorité 4 : Travail de jeunesse : 10%

Exemples de projets soutenus dans le cadre de l'appel spécial Ukraine



Projet Au-delà des frontières : les réalités des réfugié-es ukrainiens LGBTQI+ de l'ONG Mouvement international des faucons-Internationale de l'éducation socialiste, Werneuchen, Allemagne

Ce projet a permis d'aider de jeunes réfugié-es ukrainiens LGBTQI+ à surmonter des difficultés à caractère intersectionnel. Pendant huit jours, 20 jeunes d'Ukraine et d'autres États membres du Conseil de l'Europe ont participé à des activités d'éducation non formelle, au cours desquelles ils et elles ont partagé leurs expériences et découvert les réalités sociales, économiques et politiques des réfugié-es LGBTQI+ ukrainiens sous l'angle des droits humains.



Projet La voix des jeunes pour la cohésion sociale et la paix communautaire de Human Rights Foundation Ukraine Kyiv, Ukraine



Ce projet a permis d'améliorer les capacités de leadership de 20 responsables de jeunesse grâce à un programme de formation de formateurs et formatrices de cinq jours axé sur la cohésion sociale, l'inclusion, la participation des jeunes, la non-discrimination et l'égalité.

Ce projet a favorisé l'instauration d'une collaboration à long terme entre ONG de jeunesse, conseils de jeunesse, médias et décideurs et décideuses, en renforçant des partenariats durables dans le droit fil du programme consacré aux jeunes et à la paix et à la sécurité, qui fait partie intégrante du Plan de relance national de l'Ukraine.



Programme consacré à la santé mentale et au bien-être dans une petite communauté, *Healthy Minds*, un projet de Youth Development Center de la ville de Zolotonosha, Ukraine



Ce projet a contribué à la mise en place d'un réseau de monitrices et moniteurs de jeunes qui ont été formés pour tenir compte des traumatismes dans leur travail auprès des jeunes, le but étant de favoriser le bien-être psychologique et la résilience de ces derniers par une approche de type pair à pair. Grâce à ce stage de formation au leadership, 25 monitrices et moniteurs de jeunes et professionnel·les de proximité originaires de cinq localités d'Ukraine ont acquis des compétences en matière de soutien psychologique, de travail d'équipe, de médiation des conflits et de premiers secours.

À la suite de ce stage, des groupes d'initiative locaux ont reçu une formation spécialisée ainsi que des conseils et des ressources, qui leur ont permis d'organiser des activités dirigées par des jeunes, notamment des ateliers sur les carrières, des événements culturels et des initiatives en matière de santé mentale. Plus de 210 jeunes ont participé à ces projets communautaires. Le projet « Healthy Minds » a également facilité la création de réseaux horizontaux entre les membres actifs de la communauté, encourageant ainsi la collaboration, le partage d'expériences et les partenariats à long terme.

Ce projet a permis de renforcer la coopération entre les jeunes militant·es, les autorités locales et les travailleuses et travailleurs sociaux, ce qui a eu un impact durable sur le renforcement des capacités locales.



Principaux résultats et effets positifs pour les jeunes :

- ▶ Renforcement de la capacité des jeunes à influencer sur les décisions qui les touchent dans leur vie
- ▶ Développement des compétences des jeunes, notamment en matière de médias et de leadership
- ▶ Soutien psychosocial et renforcement de la résilience grâce à un travail de jeunesse tenant compte des traumatismes
- ▶ Travail en réseau et partenariats entre les organisations de jeunesse et les conseils de jeunesse nationaux, les représentant·es de l'État, les parties prenantes et les institutions donatrices
- ▶ Cohésion de groupe et inclusion sociale
- ▶ Création d'environnements inclusifs et sûrs pour les jeunes et les communautés dans lesquelles ils et elles vivent
- ▶ Production de ressources pédagogiques et de formation sur les droits humains et la démocratie.

Grâce au soutien apporté par le FEJ, les organisations bénéficiaires de l'appel spécial Ukraine ont pu :

- ▶ poursuivre leur projet et en améliorer la viabilité
- ▶ renforcer leurs capacités et améliorer leur performance
- ▶ accroître leur visibilité et leur notoriété.

4. Exécution de la mission



Le Fonds donne à des jeunes de toute l'Europe les moyens de relever efficacement les défis auxquels ils et elles sont confrontés dans les sociétés contemporaines, et ce afin de favoriser les changements positifs. En apportant un soutien fort aux organisations et aux réseaux de la société civile de la jeunesse, le FEJ encourage et facilite les partenariats qui renforcent la démocratie européenne. Ses activités contribuent de manière essentielle aux efforts déployés par le Conseil de l'Europe pour aider les États membres à élaborer des politiques de jeunesse conformes aux normes de l'Organisation et à améliorer celles qui sont en place.

► Promotion des valeurs du Conseil de l'Europe par les jeunes et la société civile de la jeunesse

Le financement du FEJ est cohérent avec les priorités du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe et constitue un outil concret et efficace de promotion des valeurs, des principes et des priorités de l'Organisation auprès des jeunes de toute l'Europe.

En 2024, le Fonds a soutenu des projets axés sur les quatre grandes priorités du secteur jeunesse : revitaliser la démocratie ; accès des jeunes aux droits ; inclusion, paix et dialogue interculturel ; et travail de jeunesse. L'appel spécial Ukraine lancé par le FEJ pour soutenir les jeunes d'Ukraine a été l'une des grandes initiatives de l'année.

Les subventions accordées par le FEJ ont offert aux jeunes de précieuses occasions de se mobiliser pour ces priorités et d'approfondir leur compréhension des droits humains et de la démocratie. Elles ont permis une meilleure sensibilisation et ont facilité la promotion des valeurs fondamentales, des principes et des pratiques du Conseil de l'Europe.

► Une co-gouvernance unique en son genre

Avec son système de gouvernance inédit, incarné par le Comité de programmation sur la jeunesse, le FEJ occupe une place à part dans le système des donateurs. Ce comité se distingue par sa structure inclusive, car il donne aux jeunes représentant-es des organisations de jeunesse locales, nationales ou internationales une voix égale dans la prise de décision, aux côtés des représentant-es des gouvernements. Ainsi, ce comité est composé de huit représentant-es des gouvernements et de huit représentant-es d'organisations non gouvernementales de jeunesse, chacun-e étant élu pour un mandat de deux ans. Il est chargé d'élaborer et de suivre le programme du FEJ et c'est lui qui statue sur toutes les demandes de subvention présentées.

► Les jeunes au cœur du projet

Pour bénéficier du soutien du FEJ, un projet doit être élaboré et mis en œuvre par des jeunes, avec des jeunes et pour des jeunes, et porter sur des questions, des besoins et des problèmes qui concernent spécifiquement les jeunes. Le FEJ soutient en particulier les activités élaborées et menées par des organisations de la société civile dirigées par des jeunes.

► Après des jeunes et des populations locales

Toutes les subventions accordées par le FEJ concernent des projets qui mobilisent activement des jeunes, des organisations de jeunesse et plus généralement d'autres parties prenantes ainsi que la collectivité dans son ensemble. Le FEJ encourage les organisations de jeunesse à adopter une approche stratégique du changement social et à mettre en œuvre des mesures axées sur le changement durable en misant sur un effet multiplicateur au niveau local et à l'échelle internationale.

► Souplesse et ouverture vers les bénéficiaires

Le FEJ communique régulièrement avec les organisations bénéficiaires pendant toute la durée du processus, depuis la demande de subvention jusqu'à la mise en œuvre du projet. Une fois la proposition de projet déposée, l'équipe du FEJ décide ou non d'entamer un dialogue avec l'organisation candidate pour lui poser diverses questions et

l'aider à clarifier sa proposition. Pour que les projets se déroulent dans les meilleures conditions, le FEJ organise des réunions de lancement avec les organisations retenues bénéficiant d'une subvention, afin de les préparer à la bonne gestion des fonds et de les conseiller sur les meilleures pratiques à suivre.

En 2024, le FEJ a également organisé une formation spéciale pour renforcer les capacités des organisations internationales de jeunesse en matière de gestion de projet.

► **Reconnaissance du temps des bénévoles en tant que cofinancement**

Reconnaissant la valeur du travail bénévole dans les organisations de jeunesse, le FEJ permet aux organisations bénéficiaires de prendre en compte le temps de travail bénévole comme co-financement de leurs projets. Un document précisant la définition, les caractéristiques et la méthode de calcul pour la reconnaissance du temps des bénévoles est disponible sur le site web⁷ du FEJ.

► **Égalité de genre**

Conformément à la Stratégie pour l'égalité de genre du Conseil de l'Europe, le FEJ encourage les ONG de jeunesse à tenir compte de l'égalité de genre et de l'inclusion dans la conception et la mise en œuvre de leurs activités. Il conseille les organisations bénéficiaires sur la manière d'intégrer la dimension de l'égalité de genre dans toutes les actions qu'elles mènent. Il les aide aussi à élaborer des pratiques de travail de jeunesse propres à créer, pour les personnes participantes, des espaces sûrs où la dimension de genre est prise en considération, et à faire en sorte que les équipes de projet et les groupes de participant-es présentent une diversité de genre, ce qui doit être une priorité dans toutes les initiatives financées par le Fonds.

Le FEJ a mis en place, à l'intention des organisations, une page thématique spécifique⁸ sur l'égalité de genre dans les projets jeunesse. Une page web thématique offre aux organisations des conseils spécifiques sur ce sujet.

► **Accent sur l'éducation non-formelle**

Cette année, le FEJ a principalement axé son travail de renforcement des capacités sur la question de l'éducation non formelle et a souligné combien il était important d'intégrer l'enseignement ou les principes d'apprentissage non formels dans les activités qu'il soutient. En 2024, le FEJ a soutenu l'organisation du stage de formation sur les aspects essentiels de l'éducation non formelle mis en place par le Service de la jeunesse. Une page web thématique⁹ offre aux organisations des conseils spécifiques sur ce sujet.

► **Inclusion et diversité**

Reconnaître la diversité comme une valeur et s'efforcer de garantir l'accessibilité pour toutes et tous sont deux éléments clés de l'inclusion et de l'accès aux droits humains. Le FEJ est particulièrement attentif à l'adoption d'une approche inclusive dans les projets qu'il soutient.

► **La durabilité en pratique**

Dans le cadre de l'initiative du Conseil de l'Europe visant à « verdir » le secteur jeunesse, les organisations de jeunesse qui gèrent des projets financés par le FEJ ont été encouragées à rendre leurs pratiques plus écologiques et à adopter des méthodes permettant de réduire l'impact de leurs activités sur l'environnement. Cela fait maintenant dix ans que le Fonds incite les organisations de jeunesse à utiliser les lignes directrices¹⁰ en matière de durabilité environnementale dans leurs projets financés par le FEJ.

7 Reconnaissance du temps des bénévoles (VTR)
<https://www.coe.int/fr/web/european-youth-foundation/volunteer-time-recognition>

8 Égalité de genre dans les projets jeunesse
<https://www.coe.int/fr/web/european-youth-foundation/gender-perspectives>

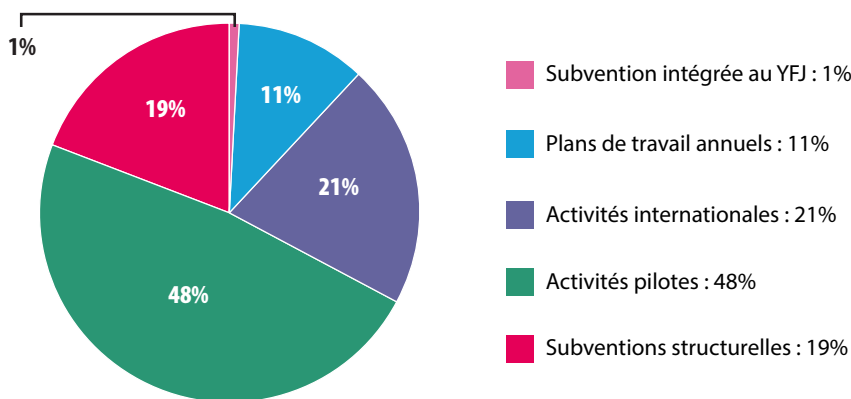
9 Éducation non-formelle dans les projets jeunesse
<https://www.coe.int/fr/web/european-youth-foundation/non-formal-education>

10 Lignes directrices en matière de durabilité environnementale
<https://www.coe.int/fr/web/european-youth-foundation/resources>

5. Soutien aux projets et aux pratiques innovantes dans le secteur jeunesse

En 2024, le FEJ a accordé des subventions à plus de 131 organisations de jeunesse de 33 États membres du Conseil de l'Europe, dont beaucoup étaient des organisations internationales présentes dans un nombre plus important encore d'États membres et même dans le monde entier. Le montant total des subventions octroyées s'élève à 3 874 622 €, qui se répartissent en 18 plans de travail annuels, 35 activités internationales et 78 activités pilotes, plus les subventions structurelles dont ont bénéficié 33 organisations et réseaux internationaux de jeunesse, dont le Forum européen de la jeunesse.

La répartition des financements du FEJ par type de subvention



En 2024, le nombre de demandes de subvention au FEJ a diminué de 11 % par rapport à l'année précédente. Au total, 419 demandes ont été évaluées, dont 294 pour des activités pilotes. Le montant total des subventions accordées aux projets en 2024 a été de 2 794 659 €, contre 2 571 625 € en 2023.

À la suite de la décision du Conseil mixte sur la jeunesse, le FEJ a reconduit l'appel spécial à candidatures pour le financement d'activités pilotes

et internationales en faveur des jeunes d'Ukraine subissant les effets de la guerre. Comme en 2023, l'appel spécial Ukraine a concerné le financement de subventions en faveur d'activités pilotes et internationales. Au total, en 2024, le Comité de programmation sur la jeunesse a accordé des subventions à 21 projets dans le cadre de l'appel spécial, dont 17 projets pilotes et quatre activités internationales.

La répartition du financement du FEJ par type de subvention

	Nombre de demandes de subvention	Nombre de projets ayant obtenu une subvention	Montant total des subventions accordées
Plans de travail annuels	34	18	€984 408
Activités internationales (ordinaires et appel spécial Ukraine)	55	35	€713 755
Activités pilotes (ordinaires et appel spécial Ukraine)	294	78	€1 096 496
Subventions structurelles	35	32	€979 963
Subvention intégrée au YFJ	1	1	€100 000
Total	419	164	€3 874 622

Plans de travail annuels

Une organisation ou un réseau international de jeunesse peut mener plusieurs activités dans le cadre de son plan de travail annuel, notamment des rencontres internationales de jeunesse et d'autres types d'activités comme des initiatives locales, des ateliers, des campagnes et l'élaboration d'outils. À la suite d'une décision prise en juin 2023 par le Comité de programmation sur la jeunesse, le montant maximum de 50 000 € a été porté à 60 000 € pour les projets mis en œuvre à partir de 2024. Cette hausse est justifiée par l'augmentation globale des coûts résultant de la convergence de crises multiples.

Le montant total des subventions accordées pour financer des plans de travail annuels en 2024 s'élève à 984 408 €, soit 35 % du montant total des subventions accordées aux projets. Les 18 projets soutenus ont concerné des activités internationales et d'autres types d'actions, dont des sessions de formation, des ateliers, des campagnes, des actions de promotion et de sensibilisation en ligne, l'élaboration d'outils et des publications.

Sur l'ensemble des fonds accordés pour financer des plans de travail annuels en 2024 :

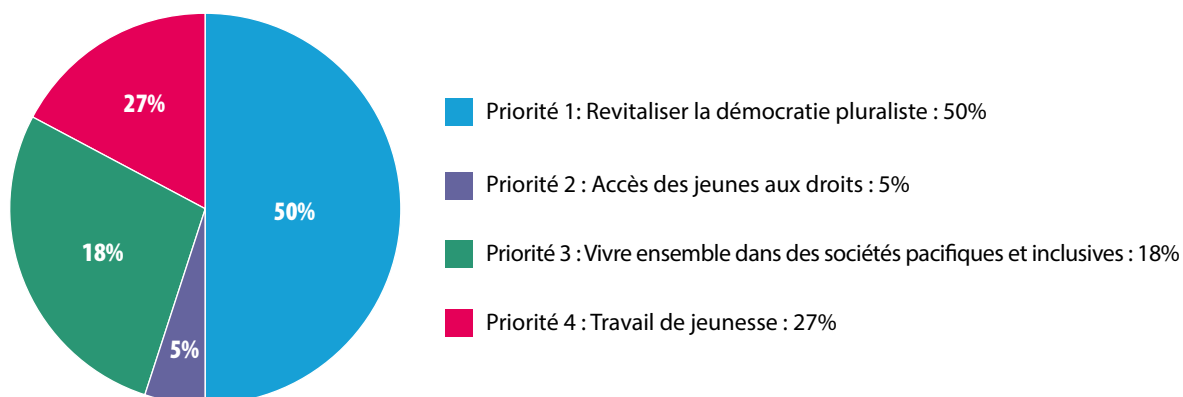
- ▶ 50 % ont été utilisés pour soutenir neuf plans de travail portant sur la revitalisation de la démocratie pluraliste. Ces initiatives comprenaient des actions sur la participation des jeunes aux processus politiques, l'élargissement de l'espace pour les organisations de la société civile de la jeunesse et la prise en compte des effets de la crise climatique et de la dégradation de l'environnement sur les jeunes et la démocratie.
- ▶ 5 % ont été alloués à un plan de travail visant à promouvoir l'accès des jeunes aux droits. Ce projet, consacré à la santé mentale et au bien-être

mental, s'est intéressé à l'impact de la pandémie de covid-19 sur les jeunes et à la nécessité de fournir des services de santé mentale gratuits et accessibles en suivant une approche intersectionnelle.

- ▶ 28 % ont été consacrés à cinq plans de travail en faveur de sociétés pacifiques et inclusives. Ces plans portaient sur l'insertion des jeunes réfugié-es et leur passage de l'enfance à l'âge adulte, la promotion du dialogue interculturel, de la consolidation de la paix et de la transformation des conflits, et l'intégration des dimensions d'inclusivité, d'égalité et d'intersectionnalité dans les activités de jeunesse.
- ▶ 17 % ont été octroyés à trois projets soutenant le développement de la qualité et de la reconnaissance du travail de jeunesse, ainsi que l'éducation et l'apprentissage non formels et leur diffusion dans les États membres

Le graphique ci-dessous illustre la répartition des plans de travail selon les priorités du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe.

La répartition des plans de travail selon les priorités



Activités internationales

Les organisations ou réseaux internationaux de jeunesse et les ONG nationales de jeunesse associées à au moins trois partenaires dans d'autres pays peuvent demander un financement pour une activité internationale ponctuelle. Il peut s'agir d'une réunion multilatérale de jeunes d'au moins sept pays qui contribue aux objectifs du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe. À la suite d'une décision prise en juin 2023 par le Comité de programmation sur la jeunesse, le montant de la subvention a été porté à 25 000 €, contre 20 000 € auparavant, pour les projets mis en œuvre en 2024 et pour ceux relevant de l'appel spécial Ukraine en 2024. Cette hausse est justifiée par l'augmentation globale des coûts et des prix résultant de la convergence de crises multiples.

Le montant total des subventions accordées s'élève à 713 755 €, soit 21 % du montant total des subventions accordées par le FEJ aux projets en 2024. Les subventions du FEJ ont été octroyées à 35 activités internationales mises en œuvre en 2024, dont quatre projets internationaux financés dans le cadre de l'appel spécial du FEJ en faveur de l'Ukraine et mis en œuvre par :

- ▶ L'Association des États Généraux des Étudiants de l'Europe - AEEGE
- ▶ Human Rights Education Youth Network - HREYN (*le Réseau jeunesse pour l'éducation aux droits de l'homme*)
- ▶ International Federation of Liberal Youth – IFLRY (*la Fédération internationale des jeunes libérales*)
- ▶ International Falcon Movement – Socialist Educational International - IFM-SEI (*le Mouvement international des faucons - Internationale de l'éducation socialiste*)

Sur les 35 activités internationales qui ont reçu une subvention :

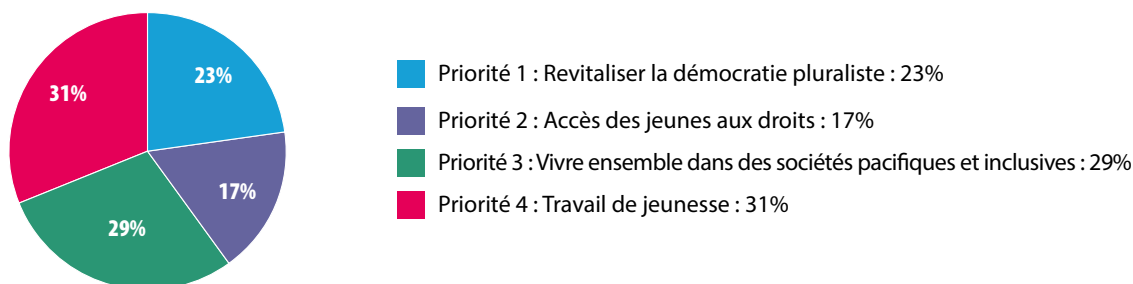
- ▶ 23 % étaient consacrées à la promotion de la démocratie pluraliste. Ces projets comprenaient notamment des initiatives visant à accroître

la participation des jeunes dans les processus politiques, à élargir les espaces dévolus aux organisations de la société civile et à remédier aux effets du changement climatique sur les jeunes

- ▶ 17 % portaient sur le soutien à l'accès aux droits pour les jeunes, l'accent étant mis sur l'éducation aux droits humains et l'éducation aux médias et aux données, et sur la lutte contre les effets de la pandémie de covid-19.
- ▶ 29 % étaient axés sur le développement de sociétés pacifiques et inclusives. Ces activités abordaient les formes multiples de discrimination, visaient à promouvoir l'inclusivité, l'égalité et l'intersectionnalité, s'attachaient à la lutte contre l'antisiganisme et encourageaient la participation des jeunes Roms.
- ▶ 31 % des projets avaient trait au travail de jeunesse et visaient à améliorer la qualité, le développement et la reconnaissance de ce travail et de l'éducation non formelle.

Le graphique ci-dessous illustre la répartition de ces activités internationales selon les priorités du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe.

La répartition des activités internationales selon les priorités



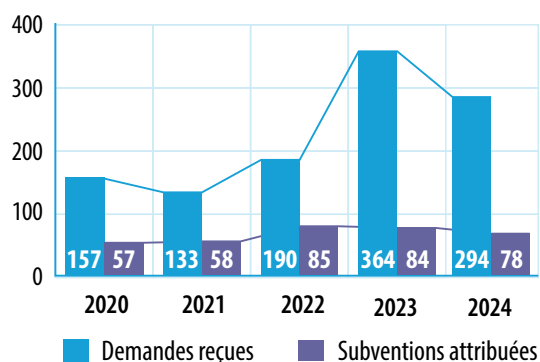
Activités pilotes

En 2024, 78 propositions de projet ont donné lieu à une subvention, pour un montant total de 1 096 496 €. Cette somme représente 40 % de l'ensemble des subventions octroyées à des projets par le FEJ en 2024, le montant maximum alloué à une activité pilote étant de 15 000 €. Le secrétariat du FEJ a reçu 294 demandes concernant des activités pilotes, y compris celles déposées dans le cadre de l'appel spécial Ukraine.

Conçu pour favoriser la coopération avec des organisations et des réseaux de petite taille, le programme de subvention des activités pilotes mis en place en 1999 permet d'apporter une réponse rapide aux nouveaux problèmes mis en évidence par les jeunes. Les activités pilotes, qui doivent être préparées et mises en œuvre par une organisation de jeunesse locale, régionale ou nationale, doivent faire intervenir des jeunes et intégrer une dimension européenne. Elles doivent être innovantes, promouvoir la participation des jeunes, avoir un impact local clair, favoriser la compréhension et le dialogue interculturel et contribuer à la réalisation des priorités du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe.

Ces dernières années, en particulier depuis le début de la pandémie de covid-19, la demande de subventions pour des activités pilotes a fortement augmenté, ce qui s'est traduit par une hausse importante des dépôts de dossiers. Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du nombre de demandes déposées et de subventions accordées entre 2019 et 2024

Nombre de demandes d'activités pilotes reçues et de subventions attribuées de 2020 à 2024



Subventions structurelles

Les subventions structurelles de deux ans sont ouvertes aux organisations et réseaux internationaux de jeunesse. Cette contribution financière permet aux organisations de couvrir une partie de leurs frais administratifs généraux pour la gestion de leurs activités, en particulier les frais de gestion des activités financées par le FEJ ou en coopération avec les Centres européens de la jeunesse. Pour avoir droit à une subvention structurelle du FEJ, une organisation ou un réseau de jeunesse international doit avoir reçu une contribution du Fonds pour au moins trois activités internationales ou avoir été financée dans le cadre du programme annuel du Centre européen de la jeunesse au cours des trois années précédant l'année pour laquelle la subvention structurelle est sollicitée.

En 2024-2025, des subventions structurelles ont été octroyées à 32 organisations internationales de jeunesse. Le montant total des subventions est passé de 811 028 € en 2023 à 979 963 € en 2024, soit une augmentation de 21 %.

Coopération avec le Forum européen de la jeunesse (YFJ)

Le Forum européen de la jeunesse est la plus grande plateforme d'organisations de jeunesse en Europe. Il représente plus de 100 organisations de jeunesse, dont des organisations internationales de jeunesse et des conseils nationaux de jeunesse, et regroupe des millions de jeunes de tout le continent. Le YFJ œuvre pour donner aux jeunes les moyens de participer activement à la vie de la société, d'améliorer leur vie et de se battre pour leurs droits. Il défend les droits et les intérêts des jeunes en Europe en agissant sur plusieurs fronts : élaboration des politiques, initiatives de recherche, débats entre jeunes et actions militantes.

Le YFJ bénéficie du statut d'observateur auprès du Conseil mixte sur la jeunesse, qui est l'organe de décision politique cogéré du secteur jeunesse. Il participe activement aux travaux et aux réunions du Conseil mixte et du Comité de programmation sur la jeunesse, et soutient les travaux du Conseil consultatif sur la jeunesse.

Partenaire essentiel du Fonds européen pour la jeunesse, le YFJ soutient les initiatives du Fonds en diffusant ses appels à propositions, en coordonnant les consultations avec les organisations de jeunesse et en coorganisant des séances d'information destinées aux organisations internationales de jeunesse. En 2024, le YFJ a continué de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de normes du Conseil de l'Europe dans le secteur jeunesse, telles que la Recommandation CM/Rec(2022)6¹¹ sur la protection de la société civile de la jeunesse et des jeunes, ainsi que la participation des jeunes aux processus démocratiques. Le YFJ a également contribué à la réforme du FEJ en participant à la consultation ouverte et à la réunion consultative sur la réforme, ainsi qu'au groupe de référence du Conseil mixte sur la jeunesse pour le processus de réforme.

11 Recommandation CM/Rec(2022)6 du Comité des Ministres sur la protection de la société civile de jeunesse et des jeunes, et le soutien à leur participation aux processus démocratiques <https://rm.coe.int/0900001680a5e7f4>

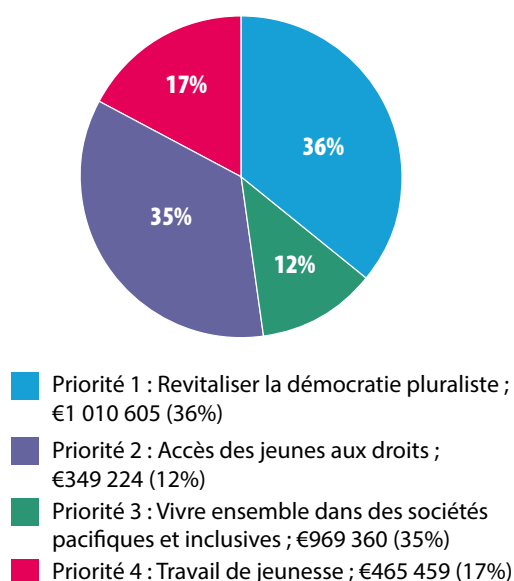
6. Renforcer les priorités stratégiques du Conseil de l'Europe – démocratie, accès aux droits, inclusion et travail de jeunesse

Toutes les activités soutenues par le FEJ sont cohérentes avec les priorités stratégiques du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe. Les priorités thématiques jusqu'en 2030 sont décrites dans la Stratégie 2030¹² du secteur jeunesse. Les priorités stratégiques sont définies par le Conseil mixte sur la jeunesse (CMJ)¹³, qui est l'organe politique central cogéré du secteur jeunesse, et adoptées par le Comité des Ministres, instance de décision du Conseil de l'Europe. Pour la période 2024-2025, les priorités stratégiques concernant le FEJ étaient les suivantes :

- ▶ Revitaliser la démocratie pluraliste
- ▶ Accès des jeunes aux droits
- ▶ Vivre ensemble dans des sociétés pacifiques et inclusives
- ▶ Travail de jeunesse

Le graphique ci-dessous montre la répartition des financements du FEJ en fonction des priorités du secteur jeunesse.

Répartition des fonds selon les priorités



En 2024, les nouveaux projets ont porté sur la revitalisation de la démocratie pluraliste et la promotion du droit de réunion et du droit de former des associations, d'y adhérer et d'y participer librement. Des initiatives clés ont soutenu des actions de jeunesse visant à promouvoir l'inclusion sociale, l'égalité

de genre et la lutte contre la discrimination, et notamment la participation des jeunes Roms et l'inclusion sociale des jeunes réfugié-es. La participation des jeunes aux processus politiques et à la prise de décision au niveau local, y compris dans les zones rurales, a été le thème d'un grand nombre de projets subventionnés. Le FEJ a également financé des initiatives en faveur de la consolidation de la paix, du dialogue interculturel et de la transformation des conflits, ainsi que d'autres concernant l'impact de la crise climatique et de la dégradation de l'environnement sur les jeunes et la démocratie, les effets de la pandémie de covid-19 sur les jeunes et l'exercice des droits sociaux, notamment ceux relatifs à la santé physique et mentale.

Priorité 1 : Revitaliser la démocratie pluraliste

Les principales initiatives des 47 projets subventionnés portaient sur la participation des jeunes à la prise de décision et aux processus politiques au niveau local, sur l'élargissement de l'espace dévolu aux organisations de la société civile de la jeunesse et sur la défense des droits des jeunes à la liberté de réunion et d'association. Certains projets concernaient les effets de la crise climatique et de la dégradation environnementale sur les jeunes et la démocratie, tandis que d'autres étaient axés sur la participation des jeunes dans les zones rurales, avec un enjeu spécifique pour les minorités et les groupes vulnérables.

Les activités visant à renforcer la capacité des jeunes à concevoir et à mettre en œuvre des actions de revitalisation de la démocratie ont reçu 36 % des subventions, soit un montant total de 1 010 605 €.

Priorité 2 : Accès des jeunes aux droits

Plusieurs projets se sont attachés à comprendre comment les jeunes sont impactés et dans quelle mesure ils ont accès aux droits sociaux, notamment ceux relatifs à la santé physique et mentale, et à proposer des solutions. Ont été soutenues, entre autres, des initiatives visant à renforcer les capacités des jeunes, leur aptitude à promouvoir des idées et la coopération destinée à soutenir la mise en œuvre des Recommandations du Comité des Ministres CM/Rec(2016)7¹⁴ sur l'accès des jeunes aux droits et CM/

12 Stratégie 2030 du secteur jeunesse <https://www.coe.int/fr/web/youth/youth-strategy-2030>

13 Conseil mixte sur la jeunesse <https://www.coe.int/fr/web/youth/joint-council-on-youth>

14 Recommandation CM/Rec(2016)7 du Comité des Ministres aux Etats membres sur l'accès des jeunes aux droits <https://go.coe.int/ofVBh>

Rec(2015)3¹⁵ sur l'accès des jeunes des quartiers défavorisés aux droits sociaux, du Programme jeunesse d'éducation aux droits humains et de la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme¹⁶.

Les activités visant à faire progresser l'accès des jeunes aux droits et l'éducation aux droits humains et à la citoyenneté ont représenté 12 % des subventions accordées, soit un montant total de 349 224 €.

Priorité 3 : Vivre ensemble dans des sociétés pacifiques et inclusives

Parmi les 46 projets financés, beaucoup portaient sur des questions de discrimination, de racisme et d'exclusion, notamment la lutte contre l'antitsiganisme, l'action contre la discrimination multiple ainsi que la progression de la participation des jeunes Roms et l'inclusion sociale des jeunes réfugiés.

D'autres projets ont permis aux jeunes de promouvoir des sociétés pacifiques en jouant un rôle actif dans le dialogue interculturel, la consolidation de la paix et la transformation des conflits, et en s'engageant dans des actions bénévoles et de solidarité au niveau local, national, régional et international ; d'autres projets encore visaient à promouvoir l'inclusion et la participation des jeunes dans les territoires ruraux.

Les initiatives de jeunesse en faveur de la lutte contre la discrimination, de l'inclusion sociale et de l'égalité de genre ont reçu 35 % des subventions, soit un montant total de 969 360 €.

Priorité 4 : Travail de jeunesse

La plupart des 22 projets financés visaient à soutenir l'accès au développement et à la reconnaissance de la qualité du travail de jeunesse et de l'éducation et la formation non formelles, ainsi que leur diffusion dans les États membres (par exemple grâce au label de qualité du Conseil de l'Europe pour les Centres de la jeunesse et au portfolio du Conseil de l'Europe sur le travail de jeunesse). Par ailleurs, certains projets visaient à soutenir le développement de la qualité et l'innovation (notamment la numérisation) et à contribuer à la diffusion et à la mise en œuvre de la Recommandation du Comité des Ministres CM/Rec(2017)4¹⁷ relative au travail de jeunesse et à la promotion d'un Agenda européen pour le travail de jeunesse.

Les initiatives de jeunesse en faveur du développement de la qualité et de la reconnaissance du travail de jeunesse ont reçu 465 459 €, soit 17 % de la totalité des subventions.



15 Recommandation CM/Rec(2015)3 du Comité des Ministres aux États membres sur l'accès des jeunes des quartiers défavorisés aux droits sociaux <https://go.coe.int/ofVBh>

16 Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme <https://www.coe.int/fr/web/compass/council-of-europe-charter-on-education-for-democratic-citizenship-and-human-rights-education>

17 Recommandation du Comité des Ministres CM/Rec(2017)4 relative au travail de jeunesse et à la promotion d'un Agenda européen pour le travail de jeunesse <https://rm.coe.int/cmrec-2017-4-et-expose-des-motifs-le-travail-de-jeunesse-web/16808ff0d5>

7. Activités du Fonds

Le FEJ mène un certain nombre d'activités de soutien visant à promouvoir une coopération efficace avec les organisations de jeunesse et à renforcer la qualité de leurs projets.

Stage de formation sur les aspects essentiels de l'éducation non formelle

Pour aider les organisations de jeunesse à mettre en œuvre leurs activités interculturelles et à promouvoir les valeurs et les normes du Conseil de l'Europe, le FEJ et la Division de l'éducation et de la formation ont organisé un stage de formation sur les aspects essentiels de l'éducation non formelle au Centre européen de la jeunesse, à Budapest, du 29 janvier au 3 février 2024. Ce stage a rassemblé 30 animateurs et animatrices, responsables de jeunesse et personnes participant à des sessions d'études organisées dans les Centres européens de la jeunesse ou dans des activités internationales financées par le FEJ.



Stage de formation sur la gestion de projet pour les organisations internationales de jeunesse

En mai 2024, le Fonds européen pour la jeunesse a organisé un stage de formation de cinq jours sur la gestion de projet pour les organisations internationales de jeunesse, qui a réuni 33 participant·es de 31 organisations et réseaux de jeunesse. Ce stage visait à répondre à la demande croissante de compétences en gestion de projet dans le contexte du travail international de jeunesse, en particulier en lien avec les priorités du Conseil de l'Europe.

Ce stage a donné aux participant·es une vue d'ensemble du cycle de projet, en mettant l'accent sur les compétences pratiques nécessaires à la gestion de projets internationaux de jeunesse. Il a été conçu pour le personnel et les bénévoles des organisations de jeunesse, en particulier pour les gestionnaires de projet. Il s'est déroulé dans le contexte post-pandémique, où le besoin de renforcement des capacités au sein des organisations de jeunesse est devenu encore plus criant.

Parmi les idées-forces à retenir du stage, citons l'importance des organisations de jeunesse en tant qu'espaces sûrs pour les jeunes, la nécessité croissante d'apporter une certaine souplesse dans la gestion des subventions et le besoin permanent de développer les compétences des jeunes gestionnaires de projet. Les participant·es ont acquis des connaissances précieuses sur la gestion des projets internationaux et se sont approprié des outils qui les aideront à relever les défis et à saisir les opportunités des activités qu'ils et elles mènent dans le cadre des priorités du Conseil de l'Europe.



Stage de formation sur la gestion de projet et la coopération de la jeunesse en temps de guerre

Au mois d'octobre, le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe et le Fonds européen pour la jeunesse ont organisé une visite d'étude à Lviv (Ukraine), en partenariat avec la ville de Lublin (Pologne), suivie d'un événement de renforcement des capacités à Lublin, dans le but d'améliorer la coopération internationale entre les organisations de jeunesse d'Ukraine et d'ailleurs. Le stage de formation sur la gestion de projet et la coopération internationale de la jeunesse a réuni 15 représentant·es d'organisations de jeunesse ukrainiennes et 15 représentant·es d'organisations de jeunesse d'autres États membres du Conseil de l'Europe qui s'intéressent à la coopération internationale de la jeunesse avec l'Ukraine. Cette activité avait pour principaux objectifs de renforcer les compétences et les capacités des représentant·es des organisations de jeunesse à mener des projets qui s'inscrivent dans les priorités du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe, de renforcer les partenariats entre les organisations de jeunesse d'Ukraine et celles d'autres États membres, et d'ouvrir un espace pour élaborer des initiatives conjointes et promouvoir les valeurs, les principes, les outils et les ressources du secteur jeunesse de l'Organisation. De plus, les participant·es ont approfondi leurs connaissances sur l'appel spécial Ukraine lancé par le FEJ pour soutenir les jeunes d'Ukraine.



Séances d'information

Deux fois par an, le FEJ organise, en coopération avec le Forum européen de la jeunesse, des réunions d'information pour les organisations de jeunesse basées à Bruxelles (Belgique). L'objectif de ces réunions est de faire le point sur les faits nouveaux concernant le FEJ et le secteur jeunesse, et de rencontrer les représentant·es des ONG pour échanger sur les difficultés qu'ils et elles rencontrent en lien avec les subventions du Fonds. Lors des réunions de 2024, qui ont rassemblé plus de 50 représentant·es d'organisations de jeunesse, il a été proposé des éléments de formation, des activités de mise en réseau et de développement de partenariat, et une consultation sur l'avenir des subventions du FEJ.

En avril 2024, le FEJ a organisé une table ronde dans le cadre de la Rencontre des jeunes européens 2024 (EYE 2024), à Berlin, pour faire connaître les possi-

bilités de financement en faveur des organisations de jeunesse ainsi que le système de cogestion en vigueur au secteur jeunesse du Conseil de l'Europe, et pour discuter avec les partenaires et les bénéficiaires de l'importance des initiatives de jeunesse dans le contexte du soutien à la société civile. La rencontre EYE a été organisée en étroite collaboration avec le Conseil fédéral allemand de la jeunesse (DBJR) et le Parlement européen des jeunes (PEJ).

Tout au long de l'année, le FEJ a poursuivi ses sessions d'information en ligne pour aller à la rencontre des organisations de jeunesse et les aider à mieux comprendre le fonctionnement des subventions du Fonds. Les six sessions en ligne organisées en 2024 ont réuni plus de 300 organisations de jeunesse.

Autres formations thématiques

En 2024, le FEJ a organisé un grand nombre de formations thématiques et ciblées :

- ▶ 20 mars 2024 : session d'information en ligne pour les conseils nationaux de jeunesse. Cette session a porté sur l'action du Conseil de l'Europe, en particulier du Service de la jeunesse, ainsi que sur les subventions et le soutien offerts aux conseils nationaux de jeunesse et à leurs membres par le biais du Fonds européen pour la jeunesse.
- ▶ 5 juin 2024 : session d'information en ligne pour les organisations internationales et nationales de jeunesse et les conseils nationaux de jeunesse sur les actions du Conseil de l'Europe en lien avec les jeunes d'Ukraine et la politique de jeunesse de l'Ukraine.
- ▶ 7 septembre 2024 : session d'information sur les subventions spéciales accordées par le Fonds européen pour la jeunesse aux ONG de jeunesse en faveur des jeunes d'Ukraine, dans le cadre du Forum panukrainien de la jeunesse « Molodvzh », organisé dans la ville de Lviv, capitale européenne de la jeunesse 2025. Le forum a été organisé par

le ministère ukrainien de la Jeunesse et du Sport, le département de la jeunesse et du sport de l'administration militaire régionale de Lviv, le conseil municipal de Lviv et le réseau TVORY. Plus de 200 jeunes de différentes régions d'Ukraine ont bénéficié de cet événement.

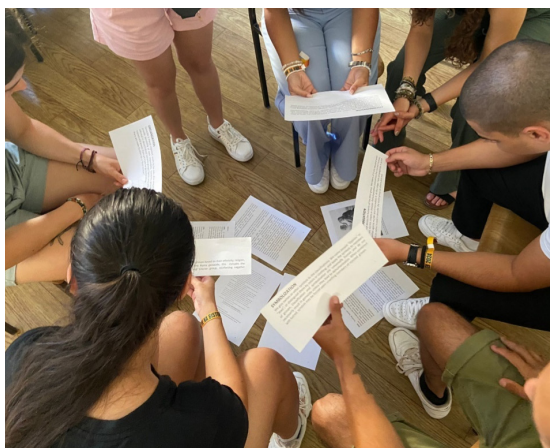
- ▶ 18 novembre 2024 : session d'information en ligne sur les possibilités de financement offertes aux organisations de jeunesse qui travaillent directement avec des jeunes Roms ou souhaitent s'investir davantage dans les questions relatives à la jeunesse rom, organisée en coopération avec la Division des Roms et des Gens du voyage du Conseil de l'Europe. Cette session d'information était inscrite sur la feuille de route du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2023)4 sur la participation de la jeunesse rom¹⁸, qui comprend des dispositions visant à ce que le FEJ prenne en compte les besoins spécifiques des organisations de jeunesse roms, notamment en proposant des sessions d'information qui leur sont spécialement destinées.

18 Recommandation CM/Rec(2023)4 sur la participation de la jeunesse rom
<https://rm.coe.int/roma-youth-participation-cm-rec-2023-4-french-web/1680af2a35>



Visites de projet

Dans le cadre de ses activités de suivi et de soutien concernant les organisations de jeunesse, le FEJ se rend régulièrement sur les sites des projets des organisations bénéficiaires. C'est l'occasion pour les responsables du Fonds de dispenser des conseils aux organisations, de leur communiquer des informations sur les exigences liées aux subventions qu'il octroie et d'avoir un échange de vues sur la qualité de la mise en œuvre de ses subventions. En 2024, 14 visites ont été effectuées, ce qui a permis de renforcer le partenariat entre les organisations subventionnées et le FEJ.

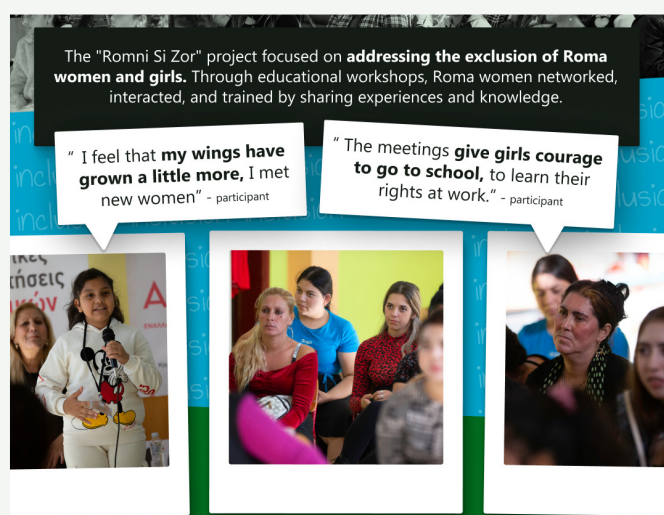


La campagne du FEJ « Les jeunes suscitent le changement »

En mai 2024, pour célébrer le 75^e anniversaire du Conseil de l'Europe, le FEJ a lancé une campagne sur les réseaux sociaux intitulée « Les jeunes suscitent le changement » (ang. Youth Sparks Change), qui a été l'occasion de présenter plusieurs histoires de jeunes et d'organisations de jeunesse participant à des projets financés par le Fonds. Cette campagne, lancée en anglais, a duré plusieurs mois et a été diffusée sur les comptes de réseaux sociaux du Fonds européen pour la jeunesse et du Service de la jeunesse. Lors de cette campagne, 35 projets de jeunes soutenus par le FEJ ont été présentés.

La campagne du FEJ « Les jeunes suscitent le changement » <https://go.coe.int/pVvHN>

Exemples de projets présentés dans le cadre de la campagne (uniquement disponibles en anglais) :



#YouthSparksChange

#iflry





L'équipe du FEJ en 2024

Gordana Berjan

Cheffe du Fonds européen pour la jeunesse

Sylvia Ivanova

Cheffe adjointe du Fonds européen pour la jeunesse

Mara Georgescu

Responsable de programme
– Organisations de jeunesse et participation à la vie démocratique

Katalin Lerch

Chargée du soutien financier

Marilyn Horst

Chargée administrative et financière

Olga Baltag

Chargée de projet
(à partir de décembre 2024)

Beata Owsiana

Chargée de projet
(à partir de décembre 2024)

Stéphanie Attil

Chargée de projet

Margit Barna

Chargée de projet
(jusqu'en septembre 2024)

Dragana Jovanovska

Chargée de projet
(jusqu'en juillet 2024)

Nino Kheladze

Assistante administrative





Le Fonds européen pour la jeunesse soutient la coopération des jeunes en apportant un appui financier aux activités européennes qui promeuvent la paix, la compréhension et la coopération entre les jeunes d'Europe et du monde, dans un esprit de respect des droits humains et des libertés fondamentales.



eyf.coe.int

FRE

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits humains du continent. Il comprend 46 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits humains, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en oeuvre de la Convention dans les États membres.

